



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'ALLONS

Département des Alpes de Haute Provence

PROCÈS VERBAL
de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 08 OCTOBRE 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT et UN, le vendredi 08 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ALLONS, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Christophe IACOBBI, son Maire en exercice.

Présents:

Josiane GRIMAUD; Jean-Marie PAUTRAT; Régis GALFARD; Patrick MAURIN; Claude CAUVIN; Bernard AUDIER.

Excusés:

Serge GUICHARD procuration à Christophe IACOBBI; Chantal MARTEL procuration à Josiane GRIMAUD; Kevin IACOBBI procuration à Régis GALFARD et Fabien LORENZI procuration à Bernard AUDIER.

Secrétaire de Séance:

Jean Marie PAUTRAT.

Secrétaire de Mairie :

Katia GALFARD.

*Ouverture de la réunion par Monsieur le Maire, IACOBBI Christophe
qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil Municipal.*

1. Approbation du Compte Rendu du dernier Conseil Municipal (3 septembre 2021)

► *Aucune nouvelle remarque ni modification n'ayant été présentées le compte rendu est adopté à l'unanimité soit 11 voix.*

2. Demande d'emprunt pour l'acquisition d'un immeuble

➤ Monsieur le Maire revient sur la décision du dernier Conseil Municipal d'acquiescer l'appartement de Madame FERRAND Marguerite, (parcelle G 778 situé 7 place d'Autane), en vente pour la somme de *quarante mille euros (40 000 €)*. Il est opportun de recourir à un emprunt du montant total, soit 40 000 €.

- La Mairie a fait 2 demandes auprès du Crédit Agricole et de l'Agence France Locale.

La proposition la plus intéressante vient de l'Agence France Locale pour une durée de 15 ans (40 000 €) avec des échéances constantes.

Le taux de crédit est de 0,76%. Le taux du dernier crédit que nous avons obtenu était de 0,90% ce qui fait encore 0,14% en moins. Il n'y aura pas de frais de dossier. L'échéance annuelle sera de 2831,661 €. Pour information le Crédit Agricole nous proposait 0,92%.

- Monsieur le Maire rappelle également notre adhésion à la banque des collectivités locales : Agence France Locale.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- *après avoir pris connaissance des différentes offres,*
- *après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces y annexées établi par l'Agence France Locale (Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire- Siège social : Tour Oxygène – 10/12 Bd Vivier Merle 69003 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649,*
- *et après en avoir délibéré,*

DÉCIDE à l'unanimité soit 11 voix, d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt long terme

- *Montant du contrat de prêt : 40 000 EUR (quarante mille euros)*
- *Durée Totale : 15 ans*
- *Date de déblocage : 10 novembre 2021*
- *Date de remboursement : 10 novembre 2036*
- *Taux fixe : 0.76%*
- *Fréquence : annuelle*
- *Mode d'amortissement : Échéances constantes*
- *Échéance annuelle : 2 831.66 EUR*
- *Base de calcul : Base 30/360*
- *Frais de dossier : nul*

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

3. Dépenses supplémentaires : matériel roulant

- Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité d'augmenter dans le budget la part des frais sur le matériel roulant. En effet, 2 véhicules ont besoin de réparations :

- Le gros tracteur doit être révisé (système électrique sur la lame...)
- Le petit tracteur doit être réparé pour 2 avaries (portière et rayon arrière).

La dépense a engagé s'élève à 1000 euros ce qui n'était pas prévu.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité soit 11 voix, DÉCIDE de procéder au vote des virements de crédit suivants, sur le budget de l'exercice 2021 :**

CRÉDITS À OUVRIR

IMPUTATION	NATURE	MONTANT
<i>011 / 61551</i>	<i>Matériel roulant</i>	<i>1 000,00 €</i>
	TOTAL	1 000,00 €

CRÉDITS À RÉDUIRE

IMPUTATION	NATURE	MONTANT
<i>022 / 022</i>	<i>Dépenses imprévues</i>	<i>1 000,00 €</i>
	TOTAL	1 000,00 €

4. Informations sur les travaux de la rue de « La Forge »

➤ Monsieur le Maire fait état auprès du Conseil Municipal des évolutions de chiffrage pour les dépenses concernant les travaux de la rue de « La Forge ».

Les compléments d'interventions se montent à environ 17 000 euros.

Il informe les élus du détail des travaux supplémentaires qui n'avaient pas été enregistrés au moment de l'établissement du budget de ce chantier.

Par exemples :

- une partie de la conduite d'eau est à changer,
- une fosse septique qui n'avait pas été détectée doit être retirée,
- le chiffrage financier du caniveau central a été oublié...
- de plus les eaux pluviales ne pouvaient pas correctement s'évacuer du fait de la hauteur inadéquate, il faut donc surélever.

➤ Du fait de cette importante différence de montant Monsieur le Maire propose la méthode suivante : réunir la commission d'appel d'offre et la commission des travaux. Comme le montant des travaux a augmenté de 25% nous ne sommes plus dans l'enveloppe globale.

➤ Monsieur Régis GALFARD se pose la question sur la responsabilité du département qui a fait l'évaluation des travaux. La commune n'a pas pu bénéficier des subventions allouées sur la partie des 17 000 euros.

➤ Monsieur le Maire confirme cette précision mais la minore en indiquant qu'une partie des 17 000 euros ne correspondait pas en totalité sur l'évaluation de ce chantier.

➤ Monsieur Bernard AUDIER demande si on ne pourrait pas laisser un peu les eaux pluviales couler dans les égouts.

➤ Monsieur le Maire rappelle qu'il est impératif que les eaux pluviales ne se déversent absolument pas dans les égouts et donc dans nos bassins de décantation. C'est aussi une des raisons de la possible nécessité de remettre en état ces bassins.

5. Classement dans la voirie communale de parcelles communales

➤ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des parcelles privées devant être intégrées à la voirie communale ont été acquises ou régularisées. Il expose au Conseil Municipal que vu le code de la voirie routière et ses articles *L 141.3 et R 141.4 à R 141.10*, il conviendrait ***d'intégrer les parcelles privées n° G 427, G799 et G 797 dans la voirie communale.***

► ***Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, soit 11 voix ;***

- ***DÉCIDE d'engager une procédure de classement des parcelles suivantes :***

G 427, G799 et G 797 dans la voirie communale.

- ***DEMANDE à Monsieur le Maire de constituer le dossier,***

- ***CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette procédure.***

6. Coupes de bois

6.1 – Au Bois du Content

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du retard dans la mise en chantier de cette coupe de bois.

Le DREAL PACA (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a demandé des compléments d'informations. Il pourrait n'y avoir qu'une partie des coupes de bois ce qui n'est pas acceptable et remettrait en cause notre projet de faire un nouveau pont à la Bâtie Neuve. Il interpellera Madame La Sous-Préfète de cette problématique.

➤ Monsieur Régis GALFARD indique que si cela ne concerne pas la totalité de la coupe il refusera le passage des engins sur ses terrains.

6.2 - Au-dessus de la Tour et Chapelle St Martin

➤ Monsieur le Maire informe que les travaux ont commencé et que cela avance bien.

7. Antenne 4 G

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a eu un retour de la société Bouygues Télécom sur la parcelle où sera installée l'antenne qui se situe au-dessus du chenil de Monsieur Gilles MISTRAL). Il faudra certainement enlever quelques arbres. Il indique également avoir demandé que le pylône soit en peinture verte et qu'il faudra végétaliser au pied du socle pour le cacher. Le montant de la location n'a toujours pas été établi. Les travaux devraient commencer en mars ou avril 2022.

8. Désignation d'un référent « sentiers de randonnées » sur Allons

➤ Monsieur le Maire fait état d'un courrier de la CCAPV qui demande la désignation de référent pour les sentiers par commune. Les élus de la commission « Activités et Équipement de Pleine Nature » demeurent en place. Il propose comme « référent sentier » sur ALLONS Monsieur Patrick MAURIN.

➤ Monsieur Patrick MAURIN informe qu'il a des difficultés de participer aux réunions de la commission du fait de ses activités et des horaires des réunions de la CCAPV.

➤ Monsieur le Maire propose de maintenir Monsieur MAURIN Patrick à la commission, de le nommer référent d'Allons et interviendra auprès de la CCAPV pour que l'on modifie les horaires afin qu'il puisse participer à ces réunions.

9. Point d'étape sur le projet de Circuit du Patrimoine Allonsais

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT rappelle que le Conseil Municipal a débattu sur le projet de valorisation du patrimoine les 27 novembre 2020 et 9 avril 2021.

La commune d'Allons a le projet de mettre en place un circuit alliant sentier de randonnée et valorisation d'éléments du patrimoine bâti. L'objectif est de donner à voir et à comprendre l'histoire du village, d'apprécier les paysages et de redonner de la vie dans le village avec une offre patrimoniale et touristique « en dehors des sentiers battus ».

Suite à l'accord du Conseil Municipal la commune répondait à un appel à projet européen « espace valléen » lancé par la CCAPV.

Il informe qu'après plusieurs échanges avec les techniciens de la CCAPV et qu'en fonction du nombre de communes ayant répondu (soit 2) et le montant trop minime de l'investissement qui n'est pas lié à une mise en valeur d'un bâtiment nous ne pourrions pas prétendre aux subventions européennes.

Nous ne pourrions prétendre qu'aux seules subventions de la Région au titre du petit patrimoine pour 20% des sommes engagées.

Plusieurs pistes peuvent nous permettre d'aboutir sur ce projet qui nécessiterait la pose d'environ 12 pupitres et d'un panneau central au lavoir remplaçant celui de l'ancienne Communauté de Communes, sans compter du petit matériel comme une brochure papier explicative :

- Auto financer sur plusieurs années ces investissements (2/3 panneaux par budget),
- Demander la subvention régionale et réaliser le projet sur 2/3 ans,
- Abandonner à ce stade le projet.
- Réinscription en attente d'appel à projets de la part du Parc Naturel Régional du Verdon ou de la CCAPV

➤ Monsieur le Maire propose de prospecter au niveau de la DRAC (Ministère de la Culture). Après, en fonction de ce que l'on aura obtenu on verra pour l'auto financement.

➤ Monsieur Patrick MAURIN considère qu'en fonction des propositions des sommes engagées (5000 à 6000 euros) il ne s'agit pas de montants insurmontables.

➤ Monsieur Serge GUICHARD par l'intermédiaire d'internet propose de publier le pré-projet à la population afin de faire remonter les éventuelles informations ou témoignages pour enrichir ce document.

10. Points divers

10.1 Logement communal

➤ Monsieur le Maire informe de la situation d'un logement au-dessus de la Mairie suite à la disparition de Monsieur Jean Claude GIROUD. Sa famille a laissé la totalité des affaires dans l'appartement. La commune a nettoyé le local et après remise en état elle le mettra à nouveau en location. Les frais à engager devraient s'élever à 1000 euros. Une intervention est faite auprès de la famille pour une participation à ces frais.

10.2 Activité de l'employé communal

➤ Monsieur le Maire informe que l'ouvrier communal, Monsieur Logan DUBRULLE a commencé son activité lundi dernier.

10.3 Utilisation du local « Jeunes »

➤ Mme Josiane GRIMAUD et Monsieur Régis GALFARD font part de leur mécontentement devant l'utilisation du local « jeunes » et du terrain de pétanques (éclairage après minuit, chauffage à fond dans la DCA, malpropreté et déchets...).

➤ Monsieur Régis GALFARD précise qu'il ne s'agissait pas forcément de « jeunes » du village.

➤ Monsieur le Maire déplore cet état de fait, se dit assez impuissant face à cette situation et indique résoudre le problème de l'éclairage par des travaux sur l'accès au compteur. Il rajoute également vouloir instaurer une caution pour les utilisateurs qui servira s'il y a des dégradations.

➤ Il souhaite fortement que ce local reste au profit des jeunes du village qui fait exception par rapport aux localités avoisinantes.

10.4 Participation aux Commissions de la CCAPV

➤ Monsieur le Maire rappelle de nouveau l'importance de participer aux commissions de la CCAPV. Il regrette que l'utilisation de la vidéoconférence ne soit pas plus étendue. Il espère qu'avec l'arrivée du nouvel informaticien on avance sur ce fonctionnement.

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT préconise aussi l'utilisation du co-voiturage pour se rendre à ces réunions.

***Plus personne ne demandant la parole,
Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 10.***